

ACCOMPAGNEMENT POST-BILAN DE COMPETENCES

La mise en œuvre du plan d'actions du bilan de compétences peut, dans certaines situations, s'avérer difficile.

Un accompagnement complémentaire en individuel peut alors vous être proposé.

Public	Tout salarié ayant réalisé un bilan de compétences
Objectif	Améliorer la mise en œuvre concrète du projet professionnel défini lors du bilan de compétences
Méthodologie	Diagnostic de la situation Accompagnement dans les démarches de réalisation du projet professionnel (enquêtes, entrée en formation, définition d'argumentaire, organisation de recherche d'emploi ...)
Modalités	Entretiens individuels Travail personnel entre les séances
Durée	A partir de 4 heures d'entretiens en face à face
Conditions Financières	Le financement peut être pris en charge dans le cadre du plan de formation, du DIF ou d'un financement personnel
Contact	01.47.75.97.30